

**PROGRAMME ASIE**

# **L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, UN TERRAIN DE COLLABORATION ENTRE LA FRANCE ET LA CHINE ?**

**PAR AURÉLIEN CHALIFOUR**  
DIPLÔMÉ D'IRIS SUP' EN GÉOPOLITIQUE ET PROSPECTIVE

MARS 2018

**ASIA FOCUS #64**



**L**a victoire du logiciel AlphaGo au jeu de go contre un des meilleurs joueurs mondiaux en mars 2016, a été ressentie comme un événement comparable à Spoutnik pour la conquête spatiale dans les milieux du numérique. Elle a d'ailleurs réveillé l'intérêt pour l'intelligence artificielle sur le plan mondial.

Selon le rapport de synthèse France Intelligence Artificielle, l'intelligence artificielle n'est pas un concept nouveau, mais inhérent au développement informatique. Quant aux divers algorithmes qui constituent les différentes capacités de cette forme d'intelligence, ils sont, pour la plupart, anciens et formulés théoriquement depuis les années 80. Ce qui constitue une véritable rupture à l'heure actuelle, c'est le couplage d'une grande quantité de données recueillies et la capacité de calcul et de traitement de celles-ci par des superordinateurs, ainsi qu'une faculté de plus en plus poussée de *deep learning* de ces outils. De fait, on observe une multiplication des applications de l'intelligence artificielle qui ouvre le champ des possibles dans des domaines aussi variés que les transports, la santé et l'assistance aux personnes, la robotique, l'apprentissage, la finance ou encore l'énergie. Cependant, cette intelligence est aussi porteuse de débats de société et d'enjeux internationaux, car elle pourrait remplacer de nombreux emplois. Elle suscite, de plus, des questions quant à la collecte et l'utilisation des données personnelles, stockées dans un *cloud* qui en France, est en grande partie sous contrôle américain.

D'autre part, l'ampleur de la révolution industrielle que pourrait représenter l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les différents secteurs de l'économie constitue un enjeu majeur qu'aucune grande puissance économique ne veut négliger. Si les États-Unis sont sans conteste les acteurs les plus puissants dans ce domaine, on constate le dynamisme de certains pays tels que la Corée du Sud, le Japon ou la France. Néanmoins, c'est bien la Chine qui montre le plus d'ambitions en affirmant vouloir devenir la première puissance de l'intelligence artificielle dès 2025<sup>1</sup>. Les capacités chinoises et américaines de recherche dans ce domaine sont organisées sur le même modèle : un investissement public dans la recherche fondamentale et un investissement massif des géants

<sup>1</sup> <https://asialyst.com/fr/2017/11/30/intelligence-artificielle-chine-nouveau-grand-bond-en-avant/>

numériques, aux premiers rangs desquels Google aux États-Unis et Baidu en Chine dans des applications comme la reconnaissance d'image, la réalité augmentée et le *deep learning*. Pour sa part, la France dispose d'un bon niveau d'investissement public d'autant plus qu'il est relayé par la recherche dans d'autres disciplines comme les sciences cognitives, les mathématiques ou d'autres secteurs de l'informatique. La France accueille, de plus, un écosystème très diversifié d'entreprises et d'instituts de recherche sur de très nombreuses applications de l'intelligence artificielle. Elle a par ailleurs de nombreux atouts dans son système de formation qui concourt à un réel dynamisme sectoriel dans ce domaine. La France ne disposant d'aucun géant du numérique et étant, comme les autres États européens, dans une situation de forte dépendance numérique vis-à-vis des entreprises américaines au niveau du contrôle des données de ses citoyens, peine donc à constituer des acteurs capables de rivaliser avec les géants étrangers, et subit même dans ce secteur une fuite des cerveaux.

On peut donc s'interroger sur les intérêts de la France à développer des partenariats avec des puissances étrangères, telle que la Chine permettant ainsi de multilatéraliser le secteur du numérique et de l'intelligence artificielle afin de pleinement bénéficier du potentiel dont elle est dotée.

## **LES CAPACITÉS CHINOISES ET FRANÇAISES DANS LES SECTEURS NUMÉRIQUES ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, DEUX MODÈLES COMPLÉMENTAIRES ?**

---

### ***Le modèle chinois***

Le modèle chinois de développement de l'intelligence artificielle est un modèle tourné vers le marché intérieur. L'objectif étant de constituer des champions nationaux sur le marché domestique avant de se tourner vers l'exportation<sup>2</sup>. Ainsi, on commence déjà à parler de BAT (Baidu, Alibaba, Tencent) comme pendants potentiels aux GAFAs américains. Ces trois géants sont spécialisés chacun dans un domaine : moteur de

<sup>2</sup> <https://asialyst.com/fr/2017/11/30/intelligence-artificielle-chine-nouveau-grand-bond-en-avant/>

recherche, vente en ligne et réseaux sociaux et jeux vidéo collectant donc des informations différentes et réduisant la concurrence intra-chinoise. La capacité des Chinois à développer ce type d'entreprise est aussi à mettre au crédit du caractère très particulier du net chinois organisé autour de l'ISC (Internet Society of China) fondée en 2001. Il regroupe les acteurs d'internet publics et privés (fournisseurs d'accès, de service, institut de recherche...) et a fait signer une convention d'« *Autodiscipline de l'Industrie Internet en Chine* » aux acteurs privés pour que ceux-ci censurent les contenus jugés subversifs pour le pouvoir, l'ordre social ou la moralité. Ce travail de censure au service du pouvoir est à la fois un moyen de mettre l'écosystème internet au service du Parti communiste chinois et un moyen de protectionnisme à l'égard d'entreprises occidentales n'ayant pas la même culture.

Par ailleurs, la République Populaire de Chine a misé très gros sur le développement de l'intelligence artificielle considérée comme un secteur clef de la compétitivité du futur. Ainsi la Chine a annoncé à l'été 2017 un plan d'investissement public de 200 milliards de yuans d'ici 2020 (22 milliards de dollars) et de 450 milliards de yuans (59 milliards de dollars) pour 2025, plan comparable à celui des États-Unis lancé en 2016. On assiste donc à une véritable course à l'armement numérique entre les deux puissances<sup>3</sup>. Baidu est l'acteur prépondérant dans cette course en Chine avec l'ouverture en 2018 de deux nouveaux laboratoires visant à développer l'intelligence commerciale, la robotique et la conduite autonome, qui complètent le laboratoire de *deep learning* préexistant depuis 2013. Ces laboratoires sont à la fois des pôles de recherche fondamentale et de développement d'application de l'usage de l'intelligence artificielle. Ces recherches, selon le patriotique PDG de Baidu, Robin Li "*aident la Chine à gagner le 21e siècle*", le ton est donc donné<sup>4</sup>.

De plus, le modèle chinois ne parie pas seulement sur l'avenir, il est déjà utilisé et rentable notamment pour dynamiser la consommation intérieure et pour fluidifier les paiements. On constate une utilisation ciblée de la publicité orientée par des algorithmes

<sup>3</sup> [https://www.challenges.fr/high-tech/le-plan-de-la-chine-pour-devenir-leader-mondial-en-intelligence-artificielle\\_488717](https://www.challenges.fr/high-tech/le-plan-de-la-chine-pour-devenir-leader-mondial-en-intelligence-artificielle_488717)

<sup>4</sup> <http://research.baidu.com/research-labs/>

de ciblage eux-mêmes nourris par une collecte de données massive et un marché intérieur dynamique. Ainsi le réseau social préféré des Chinois « WeChat », comptant 800 millions d'utilisateurs, couvre une grande partie de la population chinoise et est l'outil de collecte de données par excellence de l'entreprise Tencent qui le détient. Ce réseau social qui couvre la vie numérique de la messagerie au paiement en ligne permet de comprendre les comportements de consommation individuels de ses utilisateurs de manière très précise. En effet, le taux de pénétration des cartes de crédit est relativement faible en Chine ; le téléphone portable et les applications « WeChat » et « Alipay » (de l'entreprise Alibaba) concentrent donc l'essentiel des transferts de liquidité en Chine avec un total de 5500 milliards de dollars annuel contre 120 milliards aux États-Unis.

Enfin, c'est dans le domaine des superordinateurs que la Chine semble prendre une envergure inégalée. Si en 2002, le plus rapide superordinateur chinois se classait à la 43e position mondiale en 2017, les deux superordinateurs les plus rapides sont chinois dont le Sunway TaihuLight, cinq fois plus rapide que le premier concurrent non chinois<sup>5</sup>. Ces superordinateurs permettent *via* des vitesses de calcul hors norme de modéliser des expériences virtuelles applicables à la recherche en climatologie en aéronautique ou encore en neurosciences. Ils représentent donc le futur de l'innovation chinoise et permettent à la République populaire de Chine de mener des expériences de recherche fondamentale inaccessibles aux autres puissances scientifiques.

### ***Le modèle français***

En France, l'intelligence artificielle est envisagée de manière moins stratégique qu'en Chine. Elle est perçue davantage comme un outil de développement des entreprises via un traitement des données ou comme une potentielle future industrie que comme un moyen d'expression de la puissance scientifique. D'autre part, le sujet reste maîtrisé par un nombre limité de professionnels et d'entreprises et fait l'objet d'une méfiance dans l'opinion publique à la fois en ce qui concerne l'utilisation des données personnelles, mais aussi autour de la croyance en un possible dépassement de l'homme par la

<sup>5</sup> <http://daxueconsulting.com/innovations-in-china/>

technologie<sup>6</sup>. Le paysage français est toutefois dynamique et montre un certain potentiel. La France est un des seuls pays à disposer d'une recherche publique variée sur le domaine de l'intelligence artificielle que ce soit dans la robotique, le traitement algorithmique de données, ou la mobilité autonome. Néanmoins, la recherche publique a encore du mal à être transférée vers des applications commerciales et entrepreneuriales. De plus, la recherche fondamentale est parfois difficilement exploitable par un manque de données manipulables soit introuvables, soit inexploitable pour des raisons juridiques de protection des usagers<sup>7</sup>. C'est là toute la faiblesse du système français qui n'a pas de grandes entreprises numériques permettant une collecte globale des données des particuliers et leur utilisation. Néanmoins, les pouvoirs publics français se sont mobilisés pour créer le Hub France IA en janvier 2017. Cette association regroupe des personnalités de l'IA (chercheurs entrepreneurs) ainsi que des entreprises, dont sept grands groupes : SNCF, Air Liquide, Air France, France Télévisions, Société Générale, La Banque Postale et Leonard-Vinci ainsi que l'Institut de recherche Système X.

Le système français souffre d'un déficit d'infrastructures numériques capables de mener à bien des expériences lourdes de *deep learning* et de traitement de données. Pour contourner ce problème, la recherche française se base sur le *cloud computing*, mais ce modèle montre certaines limites. Tout d'abord, les acteurs français utilisent en grande partie le cloud ce qui pose la question de la sécurisation des données qui y sont stockées et traitées et plus largement des capacités d'une recherche nationale indépendante, les résultats pouvant être utilisés en exclusivité. De même, si la formation en France est à la hauteur de la demande des entreprises, elle forme un nombre à peine suffisant de professionnels du secteur d'autant plus qu'une partie des diplômés français partent faire carrière à l'étranger et notamment aux États-Unis.

La force du modèle français repose néanmoins sur un vivier très dynamique de start-up et de PME de l'intelligence artificielle<sup>8</sup>. Elles sont 280 depuis les années 2000 selon France IA et développent des produits dans de nombreux domaines : robotique, relation

<sup>6</sup> <http://www.strategie.gouv.fr/point-de-vue/lintelligence-artificielle-mythes-realites>

<sup>7</sup> [file:///E:/Smart%20cities%20Chine/Article%20%20IA/Rapport\\_synthese\\_France\\_IA\\_738859.pdf](file:///E:/Smart%20cities%20Chine/Article%20%20IA/Rapport_synthese_France_IA_738859.pdf)

<sup>8</sup> <http://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Ces-start-up-francaises-qui-explorent-l-intelligence-artificielle-37975>

client, mobilité autonome, grande distribution et assurance. Dans le domaine de la santé, la France se distingue avec une recherche publique appliquée en imagerie médicale qui représente un bon modèle de transfert de technologie vers le privé. D'autre part, la France est une terre attractive pour l'investissement international en intelligence artificielle, ainsi les groupes américains Google et Facebook disposent ou vont installer des centres de recherche fondamentale d'intelligence artificielle à Paris<sup>9</sup>.

L'écosystème français de l'intelligence artificielle est donc un vivier de talents de compétences et d'innovations, mais c'est un modèle en devenir. Leader européen, la France ne dispose néanmoins pas de géants à proprement parler, et voit donc de nombreuses « start-up » se faire racheter soulignant son manque d'autonomie dans l'écosystème du cloud global mis en place depuis les États-Unis.

### ***Une collaboration déjà à l'œuvre***

Si les modèles français et chinois sont bien différents, ils ont un point commun : l'ambition du leadership de l'intelligence artificielle. Et dans cette course menée dans de nombreux pays, la France et la Chine ont d'ores et déjà décidé de collaborer. Lors de la visite d'Emmanuel Macron en janvier 2018, des accords de partenariat ont été officialisés comme la création d'un fonds commun d'investissement dans l'intelligence artificielle d'un milliard d'euros visant la recherche fondamentale et des applications industrielles<sup>10</sup>. De plus, 20 talents de chaque pays effectueront des échanges pour partager les savoir-faire. Bien sûr, la France et la Chine ne se font pas la même idée de l'usage de l'intelligence artificielle par l'État comme l'a souligné le président français. En effet, si la France est pionnière de la protection des données des internautes, la Chine, quant à elle, l'utilise notamment dans sa surveillance de masse par caméra. Mais ces rapprochements sont cantonnés à un cadre de collaboration technologique et économique<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> <https://www.latribune.fr/economie/france/intelligence-artificielle-apres-facebook-google-mise-sur-la-france-765724.html>

<sup>10</sup> <https://www.developpez.com/actu/182716/Cooperation-France-Chine-dans-la-tech-installation-de-Qwant-en-Chine-fonds-d-investissement-pour-l-IA-et-un-satellite-franco-chinois-en-2018/>

<sup>11</sup> <https://cn.ambafrance.org/Liste-des-accords-35578>

On peut noter parmi ces accords, l'installation du moteur de recherche français Qwant en Chine, annoncé pour 2018. Ce petit Google français, en accord avec les normes juridiques de son pays, se présente comme un moteur de recherche neutre qui ne collecte pas les données de ses utilisateurs. Une différence face à ses concurrents qui plaira peut-être aux Chinois, mais dans tous les cas de figure, il devra se plier aux exigences de censure de l'Internet Society of China... À un autre niveau, l'opérateur de satellite français Eutelsat a passé un accord avec l'opérateur de télécommunications China Unicom pour l'utilisation de son satellite de transmission afin de disposer de communication internet en vol sur une zone s'étendant de la côte ouest des États-Unis à l'Australie dans le cadre des routes de la soie numériques et contre une somme non communiquée<sup>12</sup>. Enfin, dans un domaine plus précis, on observe une collaboration accrue dans le domaine de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la santé et dans l'assistance aux personnes âgées notamment<sup>13</sup>.

Enfin, des accords d'harmonisation des normes ont été passés. L'association française de normalisation (Afnor) et la Standardization Administration of China (SAC) déjà en partenariat depuis 2013 sur des normes ferroviaires, sanitaires et de sécurité des consommateurs se sont accordées pour collaborer dans des secteurs beaucoup plus innovants à la suite de la visite actuelle d'Emmanuel Macron : l'industrie du futur, l'e-commerce, la transition énergétique, la silver-économie, l'agroalimentaire, le numérique, et particulièrement l'intelligence artificielle. Ces accords permettent de baisser les barrières protectionnistes des normes des deux pays pour permettre une plus grande collaboration et l'accroissement des échanges entre les pays<sup>14</sup>.

Mais la coopération en matière technologique ne date pas d'hier entre ces deux pays. Si elle devait s'incarner en un lieu, ce serait sans nul doute Wuhan, la capitale du Hebei qui est depuis les années 1990, un lieu de rencontre entre la France et la Chine. Dans cette ville très investie par les entreprises françaises, le concept de smart city est pleinement

<sup>12</sup> <https://investir.lesechos.fr/actions/actualites/eutelsat-signe-un-partenariat-avec-china-unicom-pour-la-connectivite-en-vol-1731967.php>

<sup>13</sup> [https://www.ticsante.com/Agnes-Buzyn-et-son-homologue-chinois-nouent-un-accord-sur-le-developpement-de-la-sante-numerique-NS\\_3878.html](https://www.ticsante.com/Agnes-Buzyn-et-son-homologue-chinois-nouent-un-accord-sur-le-developpement-de-la-sante-numerique-NS_3878.html)

<sup>14</sup> <https://www.lemoci.com/actualites/pays-marches/chine-normes-lafnor-et-la-standardization-administration-of-china-renforcent-leur-entente/#>



exploité par les autorités de la ville mêlant habitat durable, ville connectée et participation des citoyens. La plateforme collaborative Unlimited Cities DIY est un projet d'urbanisme illustrant la collaboration franco-chinoise sur les villes durables<sup>15</sup>. Cette application dotée d'intelligence artificielle permet aux décideurs de structurer automatiquement des résultats collectés auprès des habitants pour les rendre facilement exploitables. Cette application a pour ambition de mettre l'intelligence artificielle au cœur d'un projet d'amélioration du cadre de vie via des remontées d'informations des citoyens. Un modèle intéressant en termes d'urbanisme puisqu'il est participatif, ce qui manque souvent aux smart cities chinoises. Ici, les français n'exportent pas seulement un savoir-faire, mais aussi une culture de l'utilisation d'Internet.

## **QUELLES CONDITIONS RÉUNIR POUR UNE VÉRITABLE ALLIANCE FRANCO-CHINOISE DU NUMÉRIQUE ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ?**

---

### ***La question épineuse de l'utilisation des données à des fins politiques***

Si la coopération technologique et économique ne pose pas question entre la France et la Chine, les deux républiques ne partagent pas la même vision de l'usage de l'intelligence artificielle d'un point de vue politique. C'est d'ailleurs ce qu'a rappelé le président français lors de sa visite en Chine. La France a, en effet, une tradition de droit et de protection de l'individu. La CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) est un organe pionnier de la défense des droits individuels dans le secteur numérique. Ses restrictions vis-à-vis de l'usage des données des internautes se fondent sur cinq piliers : la collecte de celle-ci doit répondre à une finalité précise et légale, cette finalité délimite une pertinence qui sélectionne les données pouvant être collectées. Ces dernières doivent ensuite être utilisées à une fin unique puis supprimées. Les utilisateurs peuvent demander quelles données ont été collectées les concernant, et peuvent en demander leur suppression, et enfin l'organisation (publique ou privée)

<sup>15</sup> [http://fr.hubei.gov.cn/a\\_la\\_une/201512/t20151211\\_762713.shtml](http://fr.hubei.gov.cn/a_la_une/201512/t20151211_762713.shtml)

collectant les données doit assurer la sécurité de celles-ci. D'autre part, la France considère la cybercriminalité comme *l'ensemble des infractions pénales commises sur les réseaux de télécommunication, en particulier internet*<sup>16</sup>. Ce qui est une définition protégeant les utilisateurs. De plus, le débat sur l'intelligence artificielle en France comporte de nombreuses questions éthiques d'équilibrage des législations, avec la volonté de sécurité des usagers et de compétitivité incluant des questions de responsabilité, de propriété individuelle ou encore d'équilibre des territoires. Autant de questions que se pose un État démocratique face à cette rupture technologique.

En Chine, le problème est pris sous un tout autre angle ; il faut nourrir un big data très libéralisé, qui permettra l'émergence de géants à même de mener la révolution industrielle attendue de l'intelligence artificielle. La collecte des données, dans ce pays, se fait principalement par l'usage d'internet *via* la collecte des sites et des opérateurs téléphoniques notamment, les données collectées ne sont pas autorisées à donner le nom des personnes, mais elles permettent de cibler des individus avec une grande précision (âge, genre, métier, revenus) et dessinent également des portraits robot comportementaux (habitudes de consommation, motivation d'achat, déplacements, situation maritale)<sup>17</sup>. On assiste ainsi à une surprenante collaboration entre État et entreprises privées dans les *smart cities* chinoises qui transforme les espaces urbains en de véritables collecteurs de données personnelles. Les villes chinoises sont, en effet, sous l'œil permanent de millions de caméra dont la technologie est de plus en plus poussée au point d'être capable d'identifier les individus par reconnaissance faciale. Il faut souligner que le pouvoir chinois a toujours lutté contre les contestations *via* une surveillance et un contrôle social qui est en train de passer de l'individu à la machine avec l'intelligence artificielle. De plus, les fournisseurs d'accès et les opérateurs téléphoniques dénoncent les utilisateurs diffusant des propos jugés subversifs dans le cadre des recommandations de ISC. Celle-ci définissant la cybercriminalité de la manière suivante : *actions allant à l'encontre des intérêts du gouvernement chinois*<sup>18</sup>. La collaboration entre France et Chine au niveau de l'intelligence artificielle ne peut donc se passer de précautions quant à la

<sup>16</sup> <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-obligations/les-principes-cles>

<sup>17</sup> <http://daxueconseil.fr/futur-du-big-data-en-chine/>

<sup>18</sup> Les activités d'espionnage électronique et de contrôle d'Internet à l'ère de l'infonuagique : le cas de la Chine Nir Kshetri 2012 (Telescope)

protection des utilisateurs. En effet, si les applications des entreprises chinoises du numérique sont un jour utilisées en France, quid des données dans un contexte de culture de la collecte, bien peu comparable ? À l'heure des mises en garde des services américains contre Huawei et ses technologies d'espionnage de ses clients *via* leur smartphone<sup>19</sup>, toutes les réserves sont permises.

### ***Un environnement internet français qui doit s'émanciper de la tutelle étrangère***

Ces préoccupations sont d'autant plus importantes dans le cas d'une collaboration future plus poussée entre France et Chine que la France est un marché ouvert qui voit les données collectées par des acteurs étrangers quitter son sol, c'est le cas notamment des données collectées par les GAFAs. Ce modèle ouvert de partage de l'information est à la base même du principe d'internet, mais la collecte et l'utilisation des données est un marché qui s'organise et se renforce par le recours de plus en plus important au cloud. Ce système de stockage et de calcul dématérialisé, qui en France pallie en partie les infrastructures numériques, est en grande partie détenu par des entreprises américaines telles que le leader du marché EMC, racheté par Dell 67 milliards de dollars en 2015<sup>20</sup>, même si des entreprises françaises existent comme le groupe OVH, leader européen. Ces banques de données sont des entreprises stratégiques du futur : les banques de l'information. Mais elles sont aussi l'objet d'un espionnage de la part des services américains comme l'a révélé le scandale de la NSA qui questionne la capacité de cette institution à conserver des données sensibles et confidentielles.

D'autre part, les internautes français utilisent massivement des applications et des services venant de l'étranger qui collectent donc leurs données personnelles. Ceci est parfaitement normal dans un environnement occidental dominé par des géants américains. Néanmoins, cette collecte peut avoir des conséquences stratégiques

<sup>19</sup> <http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2018/02/15/32001-20180215ARTFIG00318-cia-fbi-et-nsa-mettent-en-garde-contre-les-telephones-huawei-et-zte.php>

<sup>20</sup> [https://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/dell-s-offre-le-champion-mondial-du-stockage-de-donnees-pour-67-milliards-de-dollars\\_1725050.html](https://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/dell-s-offre-le-champion-mondial-du-stockage-de-donnees-pour-67-milliards-de-dollars_1725050.html)

insoupçonnées. Ainsi Strava, une des applications de fitness américaine la plus en vogue, a dressé une cartographie des trajets parcourus par ces utilisateurs. Le problème peut devenir alors géopolitique lorsque les militaires qui utilisent cette application, révèlent à leur insu, la cartographie d'installation militaire parfois secrète dans de très nombreux pays dont la France. D'autre part, dans les zones de conflit comme la Syrie, les seuls utilisateurs de cette application sont des militaires qui, de ce fait, trahissent leur position les mettant potentiellement en danger<sup>21</sup>.

Sur le même sujet, on observe d'autres cas qui interpellent comme l'incapacité de l'État français à analyser des données sensibles propres. Ainsi, la loi relative au renseignement adoptée à l'été 2015 a fait abonder vers les services français une quantité de données jusque-là inégalée, mais que ceux-ci n'étaient pas en mesure de traiter. Par conséquent, la DGSJ a dû passer un contrat avec Palantir, une entreprise de traitement de données sensibles américaines. Or cette dernière est le sous-traitant de la CIA et de la NSA ce qui suppose une capacité des services américains à récupérer des données collectées par les services français<sup>22</sup>.

Pour tisser des partenariats fiables et stratégiques avec quelque puissance que ce soit, la France devrait donc être en mesure de protéger ses données sensibles et de s'émanciper de banques de données pouvant être surveillées par des puissances étrangères. Cette tâche apparaît impossible, car elle supposerait un investissement public massif, d'une part, pour bâtir les infrastructures numériques du pays, mais demanderait aussi, d'autre part, la création d'un tissu d'entreprises, de réseaux sociaux et d'entreprises de traitement de données qui ne peuvent surgir *ex nihilo* de même qu'elle devrait se baser sur un changement de culture des internautes français biberonnés aux GAFAs.

### ***Une réciprocité technologique et économique***

Enfin la France et la Chine, si elles veulent collaborer de manière équilibrée doivent faire

<sup>21</sup> [https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/data/une-application-de-jogging-devoile-par-megarde-la-localisation-de-bases-militaires-secretes\\_120304](https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/data/une-application-de-jogging-devoile-par-megarde-la-localisation-de-bases-militaires-secretes_120304)

<sup>22</sup> <https://infoguerre.fr/2017/05/1/%E2%80%99independance-numerique-quand-la-france-n%E2%80%99est-plus-maitresse-de-ses-propres-debats/>

preuve d'une certaine réciprocité technologique et économique. La recherche est l'un des piliers des relations franco-chinoises avec une vingtaine de laboratoires communs, l'accueil de 30 000 étudiants chinois en France et de 9 000 Français en Chine en est une manifestation très forte<sup>23</sup>. De même, les projets de collaboration entre pôles de compétitivité regroupés sous le programme COOPOL, démarré en 2008, recensent de nombreux partenariats stratégiques entre parcs technologiques<sup>24</sup>. Par ailleurs, il est désormais faux de considérer la Chine comme un pays moins en avance que la France au niveau technologique. Les deux puissances sont dotées de recherches de pointe et sont complémentaires. Néanmoins, ce serait faire preuve de naïveté que d'ignorer la force des services d'intelligence économique chinois et des piratages visant des entreprises étrangères dans le but de leur voler des technologies.

D'autre part, la taille de la Chine et la puissance de son économie créent un déséquilibre évident entre les deux pays. La Chine représente le premier déficit commercial de la France et le marché chinois est loin d'être aussi ouvert que celui de la France même si les efforts de levée des barrières protectionnistes vont dans le bon sens. Enfin, le nombre d'internautes chinois et le marché intérieur que représente la Chine donnent un clair avantage aux Chinois quand il s'agit de développer des entreprises numériques ou de faire plier des entreprises à leur propre législation alors que la France a plutôt tendance à s'adapter pour faire venir des investissements<sup>25</sup>.

Il semble donc plus pertinent d'aborder des partenariats stratégiques comme ceux sur le numérique, l'intelligence artificielle et les marchés numériques sous l'angle européen qui donnerait une position de forces aux intérêts français. Cependant, l'apparition d'un environnement européen d'internet n'est pas pour l'instant d'actualité. ■

<sup>23</sup> [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/France\\_Chine\\_BAT\\_Light18\\_10\\_2010.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/France_Chine_BAT_Light18_10_2010.pdf)

<sup>24</sup> [https://cn.ambafrance.org/IMG/pdf/coopol\\_brochure\\_final.pdf](https://cn.ambafrance.org/IMG/pdf/coopol_brochure_final.pdf)

<sup>25</sup> <http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/francechine-le-dilemme-de-la-reciprocite>

*ASIA FOCUS #64*

## L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, UN TERRAIN DE COLLABORATION ENTRE LA FRANCE ET LA CHINE ?

Par Aurélien CHALIFOUR / Diplômé d'IRIS Sup' en Géopolitique et Prospective

MARS 2018

*ASIA FOCUS*

Collection sous la direction de Barthélémy COURMONT, directeur de recherche à l'IRIS, maître de conférence à l'Université catholique de Lille, et Emmanuel LINCOT, Professeur à l'Institut Catholique de Paris – UR « Religion, culture et société » (EA 7403) et sinologue.

[courmont@iris-france.org](mailto:courmont@iris-france.org) – [emmanuel.lincot@gmail.com](mailto:emmanuel.lincot@gmail.com)

*PROGRAMME ASIE*

Sous la direction de Barthélémy COURMONT, directeur de recherche à l'IRIS, maître de conférence à l'Université catholique de Lille

[courmont@iris-france.org](mailto:courmont@iris-france.org)

© IRIS

Tous droits réservés

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis rue Mercoeur

75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60

[contact@iris-france.org](mailto:contact@iris-france.org)

@InstitutIRIS

[www.iris-france.org](http://www.iris-france.org)